

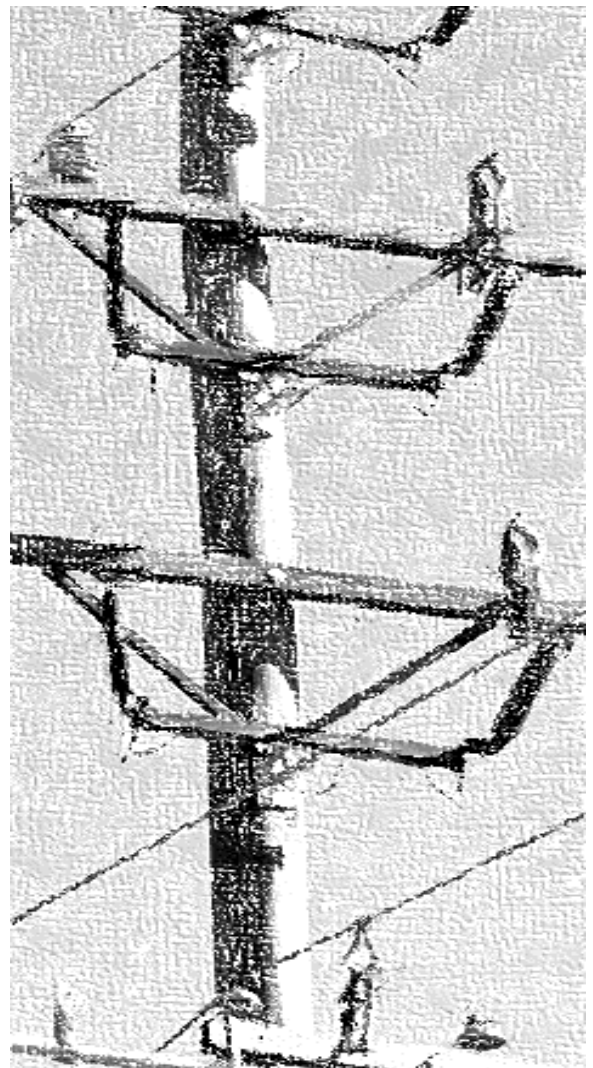


Wood Preservation Canada
Préservation du bois Canada

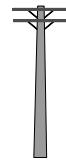
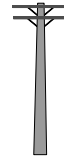
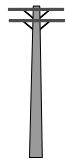
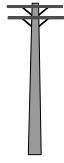
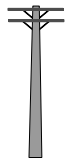
GUIDE DE SPÉCIFICATION

No. WPC – 01-2025

Traverses



Préservation du bois Canada • 613-737-4337 • info@woodpreservation.ca Préservation du bois Canada fournit cette information à partir de sources considérées comme vraies. Cependant, ni PBC ni ses membres ne garantissent l'exactitude des informations publiées dans le présent document et ces parties ne sont pas responsables des erreurs, omissions ou dommages résultant de ou liés à son utilisation. Ce document est publié en sachant que WPC, ses membres et les auteurs fournissent des informations, mais ne tentent pas de rendre des services d'ingénieries ou d'autres services professionnels.



SPÉCIFICATION DE TRAVERSES

WPC – 01-2025

Présentation du produit

Les traverses de bois traité sous pression sont des poutres généralement carrées et montées à angle droit sur un poteau pour services publics pour fixer les fils de transmission et fournir un point de transfert pouvant porter plusieurs fils le long du corridor de services publics d'un poteau à l'autre. Les traverses sont généralement fabriquées en fonction des spécifications fournies ou indiquées par l'acheteur.

Les renseignements contenus dans ce guide ne portent que sur les exigences pour le traitement sous pression des traverses sciées traitées sous pression, comme le prescrit la norme CAN/CSA O80-21 Préservation du bois.

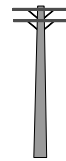
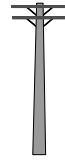
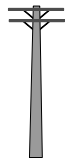
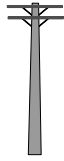
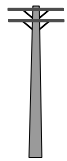
Essences de bois permis et classes d'emploi connexes

Bien que les traverses traitées sous pression ne soient pas en contact avec le sol, elles sont soumises à des charges verticales substantielles et leur intégrité associée à un rendement à long terme est une qualité importante requise dans les lignes des services publics. Dans les conditions d'utilisation générales, les traverses appartiennent à la classe d'emploi CE3.2 et dans des conditions d'utilisation jugées essentielles ou difficiles à remplacer, elles appartiennent à la classe d'emploi CE4.1. Les procédés et traitements de ces produits doivent être appliqués conformément à ce qui est prescrit dans la norme CSA O80.2-21.

Systèmes de préservation utilisés dans le traitement des traverses - sciées*		
Nom chimique	Abréviation	Classes d'emploi autorisées
Arséniate ammoniacal de cuivre et de zinc	AACZ	CE 3.2, CE4.1
Azole de cuivre, type B	AC-B	CE 3.2, CE4.1
Arséniate de cuivre chromaté	ACC	CE 3.2, CE4.1
Créosote	CR	CE 3.2, CE4.1
Naphténate de cuivre	CuN	CE3.2, CE4.1
Pentachlorophénol	PCP-A ou C	CE 3.2, CE4.1

*Pour tous les détails, consulter la norme CAN/CSA O80.1-21 Tableau 11.
Source - Série de normes CAN/CSA-O80 -21, Préservation du bois. © 2015 Association canadienne de normalisation

Traitement de préservation - Traverses - Sciées - CE3.2						
CE3.2 - Usage général - hors sol - extérieur						
Groupe d'essences	Rétention du système de préservation - kg/m ³ *					
	AACZ	AC-B	ACC	CR	CuN	PCP-A et C
Pin gris	4,0	1.7	4.0	96		4.8
Pin tordu	4.0	1.7	4.0	96		4.8
Pin rouge	4.0	1.7	4.0	96		4.8
Pin du Sud	4.0	1.7	4.0	96	0.64	4.8
Pruche occidentale	4.0	1.7	4.0	96		6.4



SPÉCIFICATION DE TRAVERSES

WPC – 01-2025

Douglas côtier	4.0	1.7	4.0	96	0.64	6.4
Douglas intérieur	4.0	1.7	4.0	96	0.64	6.4
Mélèze occidental	4.0		4.0	96		4.8
Cyprès jaune	4.0		4.0			4.8

**Pour tous les détails, consulter la norme CAN/CSA O80.1-21 Tableau 10.*

Source - Série de normes CAN/CSA-O80-21, Préservation du bois. © 2021 Association canadienne de normalisation

Traitements de préservation - traverses - sciées - CE4.1						
CE4.1 - Usage essentiel ou difficile à remplacer - extérieur						
Groupe d'essences	Rétention du système de préservation - kg/m ³ *					
	AACZ	AC-B	ACC	CR et CR-S	CuN	PCP-A et C
Pin gris	6.4	3.3	6.4	128		6.4
Pin tordu	6.4	3.3	6.4	128		6.4
Pin rouge	6.4	3.3	6.4	128		6.4
Pin du Sud	6.4	3.3	6.4	128	0.8	6.4
Pruche occidentale	6.4	3.3	6.4	120		6.4
Douglas côtier	6.4	3.3	6.4	120	0.8	6.4
Douglas intérieur	6.4	3.3	6.4	120	0.8	6.4
Mélèze occidental	6.4		6.4	128		6.4
Cyprès jaune	6.4		6.4	128		6.4

**Pour tous les détails, consulter la norme CAN/CSA O80.1-21 Tableau 10.*

Source - Série de normes CAN/CSA-O80-21, Préservation du bois. © 2015 Association canadienne de normalisation

Enregistrement du produit

Les agents de préservation du bois et leurs utilisations sont réglementés par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada.

Normes de référence recommandée

Séries de normes CAN / CSA O80-21, Préservation du bois

Source © 2021 Association canadienne de normalisation

Avec la permission de l'Association canadienne de normalisation (exerçant ses activités sous la dénomination de Groupe CSA), le document est reproduit à partir de la norme de Groupe CSA, « CAN/CSA-O80 SÉRIE-F15 Préservation du bois », dont la licence et les droits d'auteur appartiennent à Groupe CSA, 178 Rexdale Boulevard, Toronto (Ontario), L4W 5N6. Ce document réimprimé ne correspond pas à la position complète et officielle de Groupe CSA sur le sujet de référence, laquelle est représentée par la norme dans sa version intégrale. L'utilisation de ce document a été autorisée, mais Groupe CSA ne sera pas responsable de la façon dont l'information est présentée et interprétée.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour acheter des normes auprès de Groupe CSA, veuillez consulter le site <http://shop.csa.ca/> ou composer le 1-800-463-6727.